



COMMUNE DE DENENS

Demande d'abattage d'arbres

La Municipalité de Denens, conformément à la loi sur la protection du patrimoine naturel & paysager et son règlement d'application, affiche au pilier public **du 5 mars 2026 au 3 avril 2026**.

La demande d'abattage d'arbres suivante :

Situation	Propriétaire	Essence	Motif
Parcelles No 204	Madame Samanta Simioni Chemin de Chatagny 8	1 cerisier	L'arbre est sec
	1135 Denens		

Les observations sont reçues pendant le délai légal.

Le dossier peut être consulté au Greffe municipal

La Municipalité

Denens, le 5 mars 2026